



**SYNDICAT
D'URBANISME
DU PAYS DE VITRÉ**
SCoT & AMÉNAGEMENT

Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT DU PAYS DE VITRÉ

ANNEXES

DIAGNOSTIC - ENJEUX

AGRICOLES & AGROALIMENTAIRES

Arrêté en Comité syndical
le 11.02.2026

SOMMAIRE

1.	ENJEUX AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES.....	3
1.1	LE CHAMP D'APPLICATION DU SCoT.....	3
1.2	LES DOCUMENTS DE REFERENCE	4
1.2.1	LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET).....	4
1.2.2	PRINCIPES DE LA CDPENAF D'ILLE-ET-VILAINE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE DESTINATION DES BATIMENTS AGRICOLES NON PATRIMONIAUX.....	4
1.3	LA PLACE DE L'AGRICULTURE ET SON EVOLUTION	5
1.3.1	L'ASSOLEMENT AGRICOLE.....	5
1.3.2	LE FONCIER AGRICOLE : UNE RESSOURCE PRISEE.....	7
1.4	L'ACTIVITE AGRICOLE	9
1.4.1	LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	9
1.4.2	LES ACTIFS AGRICOLES	11
1.4.3	LES PRODUCTIONS AGRICOLES : UNE AGRICULTURE TOURNEE VERS L'ELEVAGE	12
1.4.4	LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS DE VITRE	14
1.5	SYNTHESE	15
1.5.1	SYNTHESE DE L'ANALYSE (AFOM).....	15
1.5.2	PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET BESOINS	15

1. ENJEUX AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

L'agriculture est une composante majeure de l'espace du territoire du SCoT du Pays de Vitré, dont l'élevage, principalement l'élevage laitier, est l'activité prédominante. Le secteur agricole représente un poids important dans les emplois du territoire. Cependant, l'agriculture souffre d'une perte d'attractivité se traduisant par une diminution drastique du nombre d'exploitations, une baisse du nombre d'actifs agricoles et un vieillissement de la population agricole. L'agriculture est également menacée par les enjeux liés à la consommation d'espaces, impactant la disponibilité et le prix du foncier agricole notamment.

Pour rester compétitif, le secteur se diversifie : développement de l'agriculture biologique, vente directe aux consommateurs et valorisation des produits labélisés par des signes officiels de qualité. Le monde agricole a également besoin que soient renforcés les dispositifs d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs afin de pérenniser l'activité sur le territoire.

1.1 LE CHAMP D'APPLICATION DU SCoT

Dans le SCoT, le diagnostic agricole a pour objectif de présenter les caractéristiques de l'activité sur le territoire.

Le Projet d'Aménagement Stratégique, définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à horizon 20 ans sur la base d'une synthèse du diagnostic et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, **une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux**, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages (article L.141-3 du code de l'urbanisme).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs détermine les conditions d'application du Projet d'Aménagement Stratégique. Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces, urbains et ruraux, qui le composent. Il repose sur la complémentarité entre :

1. **Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;**
2. Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
3. Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, l'adaptation et l'atténuation des effets de ce dernier, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels, technologiques et miniers, la préservation et la valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles, **des espaces naturels, agricoles et forestiers** ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables (article L.141-4 du code de l'urbanisme).

1.2 LES DOCUMENTS DE REFERENCE

1.2.1 LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Au sujet de l'agriculture, le SRADDET Bretagne, approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 et modifié le 17 avril 2024 retient les objectifs suivants :

Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »

11.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture en Bretagne à horizon 2040 ;

11.2 : Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols ;

11.3 : Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire ;

Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels

31.1 Diviser par deux la consommation régionale des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031 ;

1.2.2 PRINCIPES DE LA CDPENAF D'ILLE-ET-VILAINE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE DESTINATION DES BATIMENTS AGRICOLES NON PATRIMONIAUX

Le devenir des bâtiments agricoles est une question récurrente lorsque l'exploitation agricole cesse son activité. Délaissés, sous-utilisés, menacés de ruine, voire réutilisés illégalement, les bâtiments techniques, sans valeur patrimoniale, sont peu valorisés lorsqu'ils perdent l'usage premier pour lequel ils sont construits. **Dans un contexte de raréfaction du foncier, ces bâtiments apparaissent sous un jour nouveau et révèlent un potentiel qui n'a pas forcément été exploité jusqu'à ce jour.**

La Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec le SUPV, les services de l'Etat et des communes volontaires, a mené une réflexion quant à leur devenir, notamment dans le cadre d'une affectation nouvelle. Cette réaffectation nécessite, cependant, en matière de droit du sol, un « changement de destination ».

Pour que ce changement de destination puisse s'effectuer, **les bâtiments concernés doivent au préalable être repérés dans le document d'urbanisme.**

Si le changement de destination peut être une opportunité, notamment pour accueillir des activités artisanales ou d'entreposage, **il ne doit pas être systématique.** Il est **nécessaire en premier lieu de s'assurer que le potentiel agricole de ces bâtiments soit définitivement compromis.** En outre, le changement de destination doit correspondre à un besoin réel sur le territoire concerné. **Enfin, ces bâtiments pourraient également apparaître comme une ressource dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette ».** Leur renaturation offrirait en effet des perspectives de compensation pour la commune et pour le besoin des agriculteurs en particulier. Dans ces conditions, la CDPENAF précise un certain nombre de critères pour faciliter le repérage de ces bâtiments non patrimoniaux et désaffectés dans les documents d'urbanisme.

1.3 LA PLACE DE L'AGRICULTURE ET SON EVOLUTION

Selon le recensement agricole de 2020, la surface agricole utile (SAU) représente 93 633 ha¹, soit **74% de la surface** du territoire du SCoT du Pays de Vitré. En comparaison, la SAU du département représente 65% et celle de la Bretagne 59%². Par conséquent, **le territoire du SCoT du Pays de Vitré se démarque par son caractère agricole.**

Sur le territoire du SCoT du Pays de Vitré, la SAU est passée de 104 124,60 ha en 1970 à 93 633 ha en 2020 soit une diminution de 10 491,60 ha (-10,1%) entre 1970 et 2020 et de -1% entre 2010 et 2020 (illustrée par la courbe verte en figure 1). La courbe en pointillés représente la SAU moyenne des exploitations présentes sur le territoire. En 1970, la SAU moyenne par exploitation était de 14 ha. En 2020, elle atteint 62 ha, soit une augmentation de 343%. Sur la période 2010-2020, la SAU moyenne a progressé de 36%. Cette augmentation de la SAU moyenne par exploitation est **plus importante que la baisse de la SAU totale du territoire**, ce qui signifie que le **nombre d'exploitations diminue fortement.**

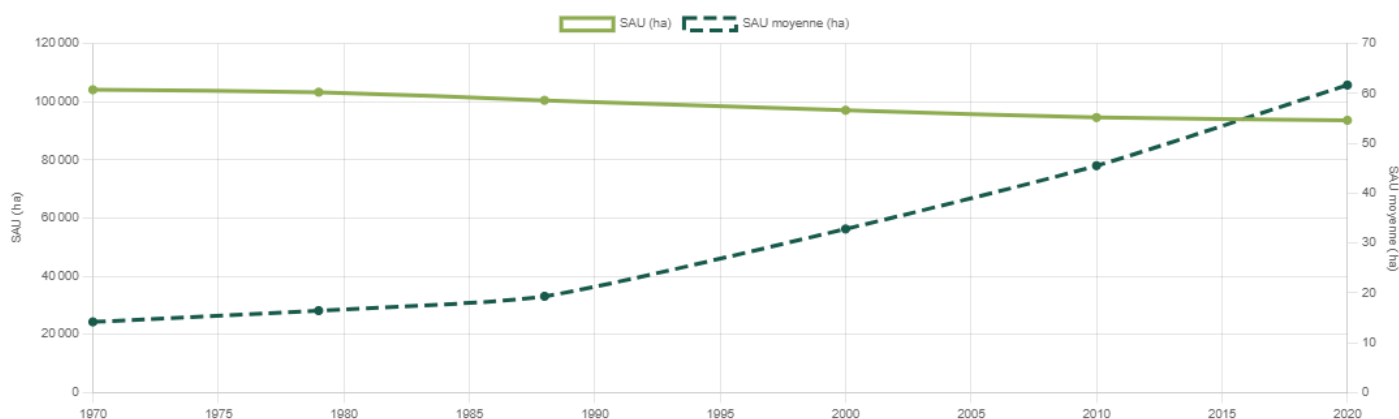


Figure 1 : Evolution de la surface agricole utile sur le territoire SCoT du Pays de Vitré entre 1970 et 2020

Source : Recensements agricoles, Agreste - traitement TEREVal

1.3.1 L'ASSOLEMENT AGRICOLE

Les cultures les plus représentées sont les prairies, le maïs et les céréales.

Le graphique en figure 2 illustre la part de chacune.

La répartition des cultures, et notamment **l'importance des prairies et du maïs ensilage (destiné notamment à nourrir les animaux), témoigne de la présence de l'élevage sur le territoire.**

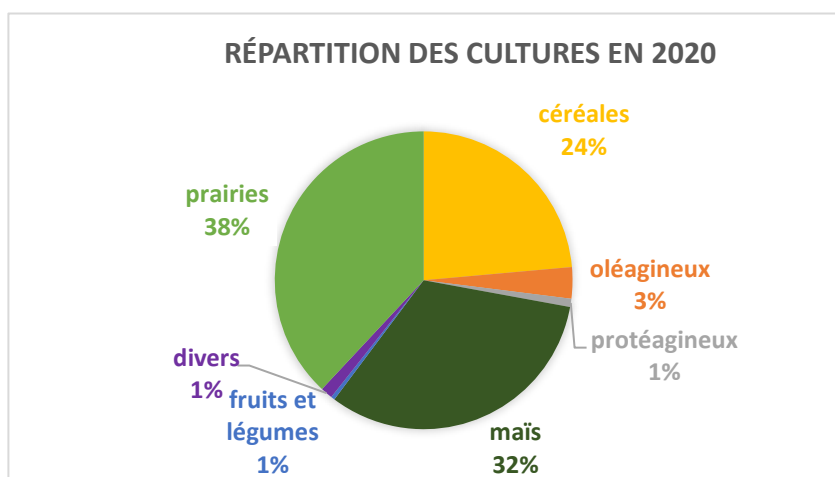


Figure 2 : Répartition des cultures en 2020

Source : Traitement du RPG 2020, ASP

¹ Selon le registre parcellaire graphique de 2020, la SAU représente 91 264 ha, soit 72% du territoire. La différence des valeurs de surface est liée à la méthode de comptage. Les données de RPG, par un traitement cartographique, peuvent être calculées à la commune. Les données du recensement agricole (RA) sont agrégées au siège d'exploitation. C'est-à-dire que si une exploitation possède 150ha de SAU, cette surface sera attribuée à la commune du siège, alors que les parcelles sont sur plusieurs communes. Cela explique pourquoi la valeur du RA est supérieure à celle du RPG.

² Source Agreste, 2020

Assolement 2020 sur le territoire du SCOT du Pays de Vitré

Identification des enjeux agricoles et agro-alimentaires
SCOT du Pays de Vitré

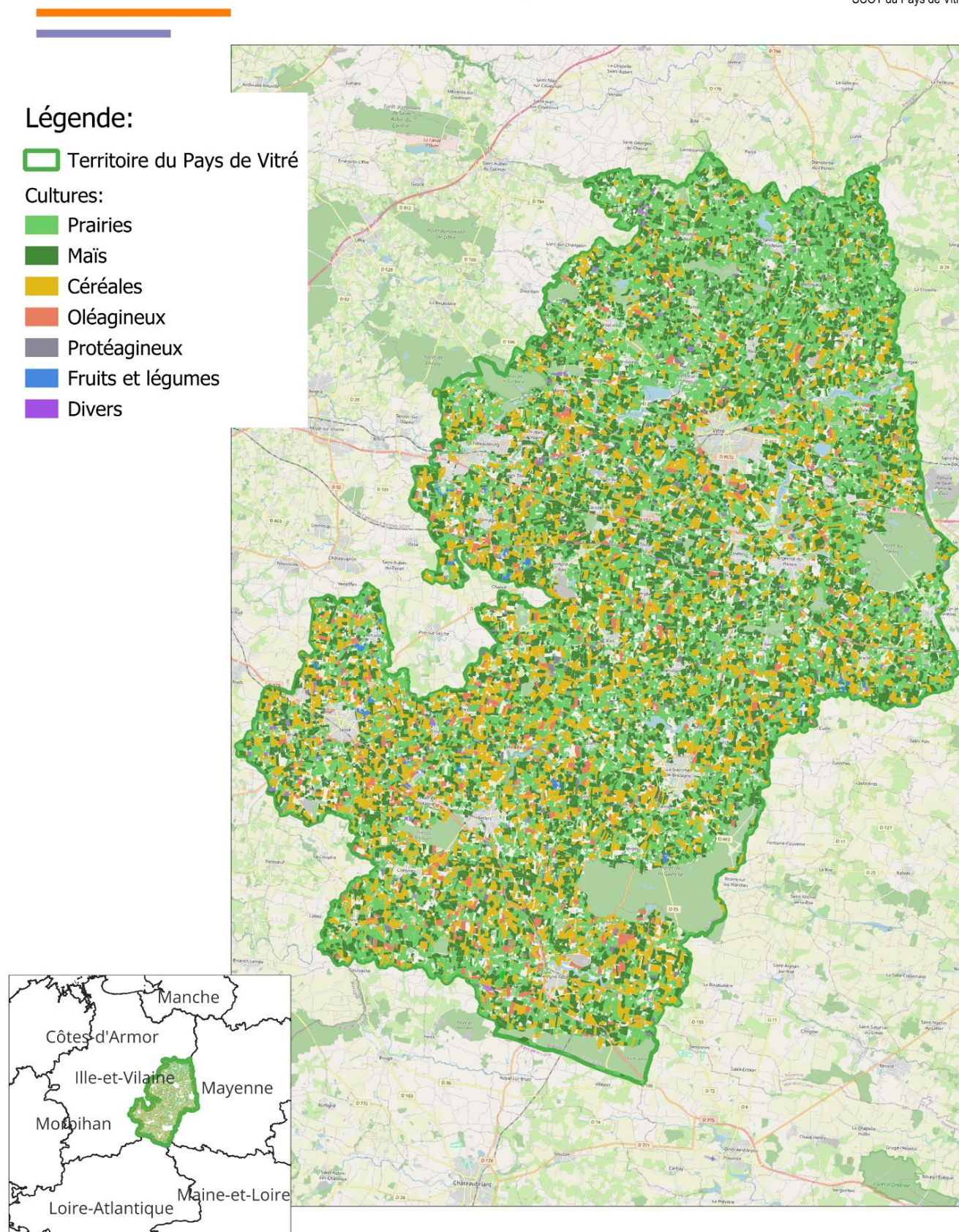


Figure 3 : Carte Assolement 2020 sur le territoire du SCOT du Pays de Vitré
Source : Traitement du RPG 2020

1.3.2 LE FONCIER AGRICOLE : UNE RESSOURCE PRISEE

Les terres agricoles du Pays de Vitré ont une valeur moyenne supérieure à celle des terres en Bretagne, comme l'illustre la carte ci-dessous. Leur ordre de grandeur se situe en moyenne en 2021 autour de 5 200 €/ha et 5 800 €/ha pour les terres et prés libres non bâtis.

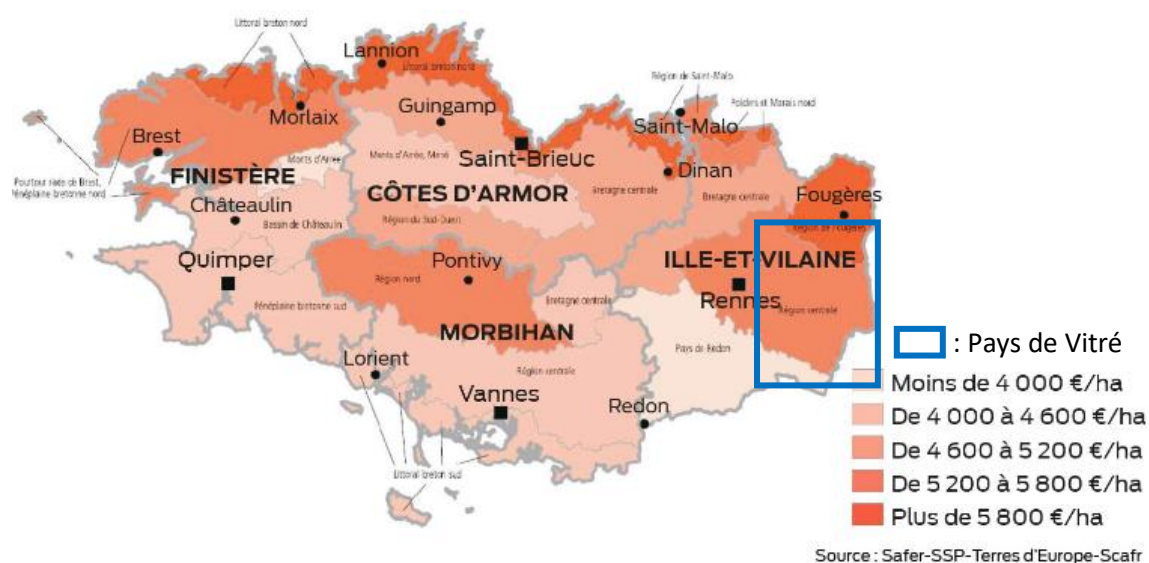


Figure 4 : Carte des Prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne 2018 présentés à l'AG de la SAFER en juin 2019
Source : Safer – SSP – Terres d'Europe – Scafr

Les courbes du graphique ci-dessous illustrent une évolution à la hausse du prix moyen des terres agricoles sur le département d'Ille-et-Vilaine. Cette augmentation est relativement constante entre 2012 et 2022. En 2022, l'Ille-et-Vilaine est le deuxième département breton où les prix moyens des terres sont les plus chers. **L'augmentation du coût du foncier et sa valeur moyenne élevée peuvent s'expliquer par la proximité de grands pôles urbains comme Rennes et Laval (pression foncière) et par une zone agricole dynamique et relativement préservée.**

Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne

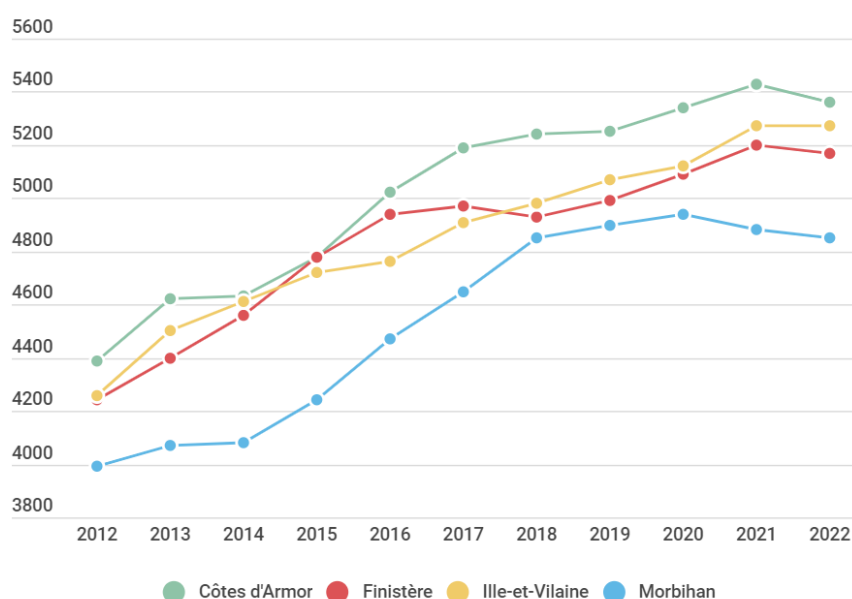


Figure 5 : Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis en Bretagne
Source : SAFER

A RETENIR SUR LES ESPACES AGRICOLES :

- **L'espace agricole représente 74% du territoire** du SCoT du Pays de Vitré.
- L'assolement du territoire du SCoT du Pays de Vitré est principalement composé de prairies, maïs et céréales (blé majoritairement) et est **caractéristique d'un contexte d'élevage**.
- **Une augmentation de 36% de la SAU moyenne par exploitation** est visible en 10 ans, entre 2010 et 2020, à l'échelle du territoire du SCoT.
- **La pression foncière est importante sur le territoire**. Le prix du foncier a augmenté de 24% en 10 ans.

1.4 L'ACTIVITE AGRICOLE

1.4.1 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

A. Nombre d'exploitations agricoles et évolution

En 2020, 1 518 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire du SCoT du Pays de Vitré, selon le recensement agricole. Leur nombre a pratiquement été divisé par deux entre 2000 et 2020. Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 79.3%³. Cette diminution est également liée à des regroupements d'exploitations en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun).

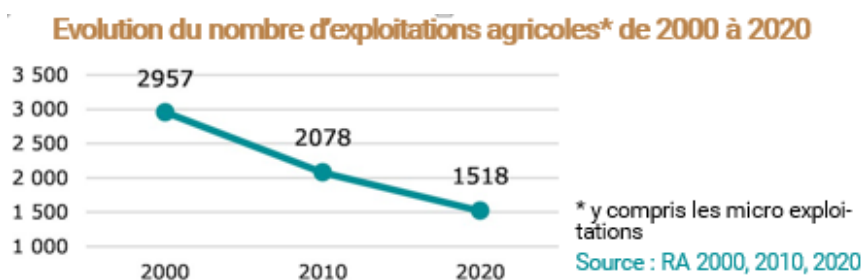


Figure 6 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2020
Source : RA 2000, 2010, 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

Ces exploitations se répartissent selon leur dimension économique. Les exploitations les plus représentées sur le territoire sont les grandes (34%) et les moyennes exploitations (32%).

Exploitations selon leur dimension économique** en 2020

Dimension économique	Nombre	%
Micro exploitations (PBS < 25 000€)	262	17 %
Petites exploitations (PBS de 25 à 100 000 €)	251	17 %
Moyennes exploitations (PBS de 100 à 250 000 €)	489	32 %
Grandes exploitations (PBS > 250 000 €)	516	34 %
Total	1 518	100 %

** La dimension économique des exploitations est déterminée à partir de leur PBS ou production brute standard. Cette PBS représente la valeur du potentiel de production des exploitations.

Source : RA 2020

Figure 7 : Répartition des exploitations agricoles selon leur dimension économique en 2020
Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

Depuis 2000, la surface moyenne exploitée par chaque exploitation est en augmentation. Cette évolution s'explique par la diminution du nombre d'exploitations, alors que la surface agricole utilisée du territoire évolue peu.

Entre 2000 et 2020, la surface moyenne exploitée par une exploitation a presque doublé, un phénomène qui reflète la **baisse du nombre d'agriculteurs, les difficultés de reprise des exploitations agricoles, et plus largement une perte d'attractivité de la profession.**

	2000	2010	2020
SAU moyenne par exploitation	32,8 ha	45,3 ha	61,7 ha

Figure 8 : Evolution de la SAU moyenne par exploitation - Source : RA 2000, 2010, 2020, Agreste

³ source : RA, Agreste – traitement TEREVAL

B. Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles

D'après le recensement agricole de 2020, **les exploitations agricoles sont majoritairement tournées vers l'élevage**. Le polyélevage/polyculture est aussi une orientation très répandue, à 46,8%, témoignant de la diversité du secteur.

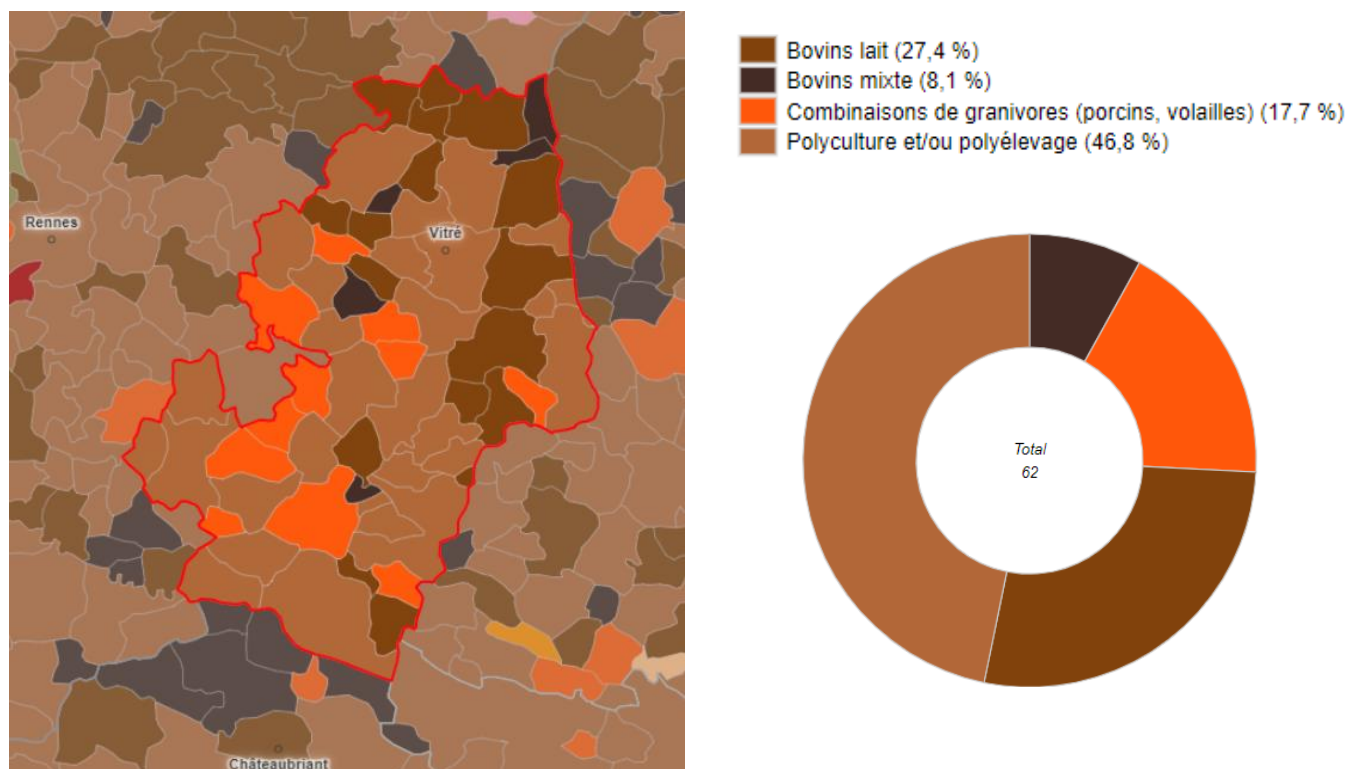


Figure 9 : Orientations technico-économiques des exploitations en 2020
Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

C. La diversification des exploitations agricoles du territoire

a) L'agriculture biologique

En 2021, on dénombre 160 exploitations engagées dans la production biologique. Cela représente 9 416 ha soit **10% de la SAU totale**. Par ailleurs, il y a eu 27 installations aidées (avec les aides de la DJA : Dotation Jeune Agriculteur) en bio entre 2017 et 2021, soit 21% des installations sur cette période⁴.

Sur le territoire du SCoT du Pays de Vitré, la surface agricole utilisée certifiée bio ou en conversion est passée de 7 889,1 ha à 9 255,7 ha soit une évolution de +1 366,6 ha (17,3 %) entre 2019 et 2022⁵.

b) La vente directe

	Exploitations en 2020	Installations aidées de 2017 à 2021
Activité de commercialisation en vente directe	154	17
Pourcentage du total	10 %	13 %

Sources : RA 2020 et Chambres d'Agriculture de Bretagne

Figure 10 : Nombre d'exploitations faisant de la vente directe en 2020

⁴ Source : Agence bio, données au 31/12/2021, y compris les exploitations en conversion, Chambre d'Agriculture de Bretagne

⁵ Source : Agence Bio, traitement TEREVAL

c) Les labels et signes de qualité

Le Pays de Vitré héberge **7 Signes Officiels de Qualité**, dont une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), une Appellation d'Origine Protégée (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP) présentées au tableau ci-dessous :

Signes officiels de qualité	AOC Pommeau et eau de vie de Cidre de Bretagne	AOP Pré salé Mont-Saint- Michel	IGP Cidre de Bretagne	IGP Farine de Blé Noir de Bretagne	IGP Pâté de Campagne Breton	IGP Volailles de Bretagne	IGP Volailles de Janzé
Présence sur le Pays de Vitré	19 com- munes	22 com- munes (abattage)	Sur l'en- semble	Sur l'en- semble	Sur l'en- semble	Sur l'en- semble	Sur l'en- semble
Nombre d'opéra- teurs recen- sés sur le territoire	0	0	150	23	0	10	68

Figure 11 : Listing des Signes Officiels de Qualité présents sur le Pays de Vitré

Source : INAO 2024

1.4.2 LES ACTIFS AGRICOLES

A. Les effectifs des actifs agricoles

a) Le nombre de chefs d'exploitation et de salariés agricoles

	EPCI		Bretagne	
	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Chefs d'exploitation	2 229	1 947	36 424	31 377
dont femmes	653	nd	9 693	nd
Salariés agricoles permanents	451	374	12 648	10 944
Saisonniers et salariés occasionnels	1013	159	39 275	4 750

ETP : équivalent temps plein
nd : non disponible

Source : RA 2020

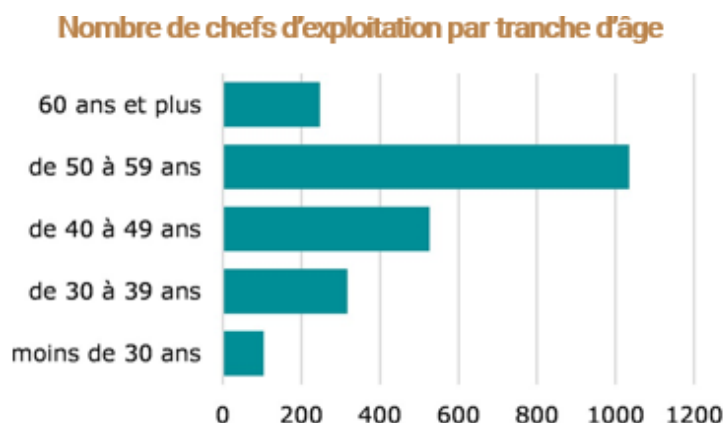
Figure 12 : Nombre de chefs d'exploitation et de salariés agricoles en 2020

Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

En 2020, on recense 2 229 chefs d'exploitation pour 1 518 exploitations. Cette différence s'explique par le fait qu'une part importante des exploitations adoptent des formes juridiques sociétaires. Par ailleurs, le nombre d'unités de travail annuel (**UTA**) est passé de 10 069,70 en 1970 à 2 702,40 en 2020, soit une baisse de **7 367,30 UTA (-73,2%) en 50 ans**⁶.

Aujourd'hui, les emplois agricoles, sylvicoles et de pêche représentent **7% des emplois du territoire du Pays de Vitré**.

⁶ Source : RA, Agreste, traitement TEREVAL

b) La pyramide des âges des chefs d'exploitation

Source : RA 2020

235 exploitations du Pays de Vitré comptent au moins un chef de plus de 60 ans. Pour 60 d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat ; pour 59, la reprise est prévue ; pour 85, rien n'est encore déterminé pour les 3 prochaines années.

Figure 13 : Nombre de chefs d'exploitations par tranche d'âge
Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

En 2020, la majorité des chefs d'exploitation appartient à la classe d'âge des 50 à 59 ans. D'ici 10 ans, ils auront tous plus de 60 ans. Or, un grand nombre d'exploitations pourrait ne pas trouver de repreneur, posant la question du devenir de ce foncier.

B. Les installations agricoles

Sur le territoire du Pays de Vitré, **127 installations aidées ont été recensées entre 2017 et 2021**. Les installations aidées bénéficient de la dotation jeune agriculteur. En Bretagne, les installations aidées représentent 70% des installations.

Installations aidées (personnes ayant bénéficié de la DJA*)	EPCI	Bretagne
En 2021	25	507
Sur 5 ans, entre 2017 et 2021	127	2 366

* DJA : dotation jeune agriculteur

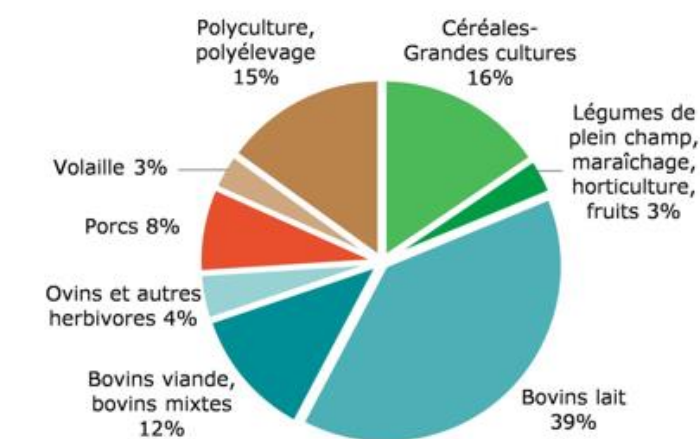
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne

Figure 14 : Nombre d'installations aidées

1.4.3 LES PRODUCTIONS AGRICOLES : UNE AGRICULTURE TOURNEE VERS L'ELEVAGE

Le nombre d'exploitations spécialisées en élevage confirme les orientations technico-économiques des communes. En effet, **81% des exploitations ont leur production principale tournée vers l'élevage**. A noter que **39% des exploitations agricoles sont spécialisées dans la production de lait**.

Exploitations selon la production principale



Source : RA 2020

Figure 15 : Répartition des exploitations agricoles selon leur production principale
Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

Le nombre d'exploitations ayant un élevage est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'élevages	EPCI	Bretagne
Ayant des bovins	1 026	14 105
dont ayant des vaches laitières	769	9 898
Ayant des porcs	243	4 168
Ayant des volailles	199	3 522

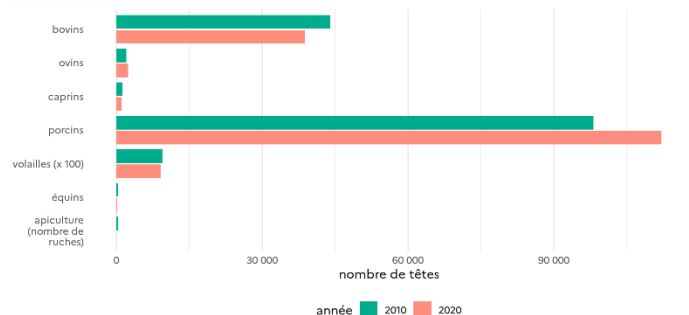
Source : RA 2020

Figure 16 : Nombre d'exploitations ayant un élevage
Source : RA 2020, Agreste, traitement Chambre d'agriculture de Bretagne

Les cheptels du territoire sont majoritairement composés de trois types d'élevage : les porcins, les bovins et les volailles (voir figure 17). Entre 2010 et 2020, **la tendance générale est à la baisse des effectifs**, sur les deux EPCI du territoire du SCoT, hormis le nombre d'ovins et de porcins sur le territoire de Roche aux Fées Communauté. Toutefois, le nombre total de têtes diminue à l'échelle globale du territoire.

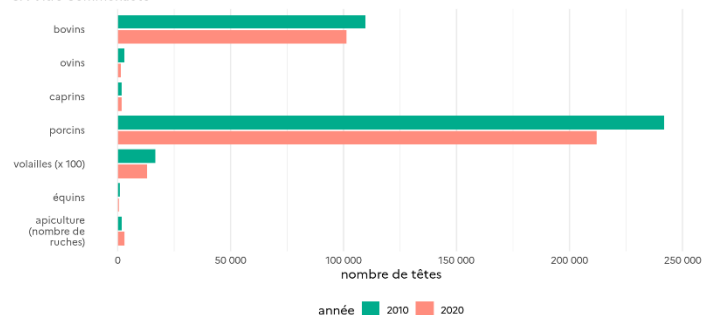
En UGB⁷ (Unité de gros bétail), les bovins représentent 55% du cheptel, contre 34% pour les porcins et 10% pour les volailles.

Répartition des cheptels par catégorie
CC Roche aux Fées Communauté



source : Agreste - recensement agricole 2010 et 2020

Répartition des cheptels par catégorie
CA Vitré Communauté



source : Agreste - recensement agricole 2010 et 2020

Figure 17 : Répartition des cheptels par catégorie, en nombre de têtes et sur Roche aux Fées Communauté et Vitré Communauté - Source : RA 2020, Agreste

⁷ Source : RA, Agreste, traitement TEREVAL

1.4.4 LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS DE VITRE

Voir Diagnostic – Dynamiques économiques – Tome 1

A RETENIR SUR L'ACTIVITE AGRICOLE :

- Évolution des exploitations agricoles :
 - Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de **79%**, et notamment de **27% entre 2010 et 2020**.
 - Cette diminution s'accompagne d'un **agrandissement des exploitations**, dont la surface moyenne a **presque doublé entre 2000 et 2020**, tandis que la **SAU globale reste relativement stable**.
- Poids de l'agriculture dans l'emploi :
 - Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche du territoire **représente 7% des emplois**, contre 3% à l'échelle départementale, ce qui confirme une activité agricole marquée sur le Pays de Vitré.
- Diminution des actifs agricoles :
 - Le **nombre d'actifs agricoles (exprimé en unité de travail annuel) a diminué de 17% en 10 ans**, entre 2010 et 2020, en lien avec la diminution du nombre d'exploitations. La pyramide des âges montre une population agricole vieillissante et traduit un **manque d'attractivité de la profession pour les jeunes**.
- Spécialisation des exploitations :
 - Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles du territoire **sont majoritairement tournées vers l'élevage** :
 - 39% des exploitations spécialisées en production laitière,
 - 16% des exploitations tournées vers les grandes cultures,
 - 15% en poly-élevage.
 - En UGB, les bovins représentent 55% du cheptel, contre 34% pour les porcins et 10% pour les volailles.
- Développement de l'agriculture biologique :
 - La surface agricole utilisée **certifiée bio ou en conversion a augmenté de 17,3%** entre 2019 et 2022. En 2022, 10% de la SAU du territoire est en agriculture biologique.
- Une filière agroalimentaire bien implantée :
 - Le territoire compte **33 établissements agroalimentaires**, situés principalement à Vitré, à Châteaubourg et le long de la RN157. L'industrie agroalimentaire représente plus de 13% des emplois du territoire, ce qui en fait un secteur structurant pour l'économie locale.
- Circuits courts :
 - **10%** des fermes du territoire **pratiquent de la vente directe**, témoignant d'un développement de circuits courts et de proximité.

1.5 SYNTHÈSE

1.5.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE (AFOM)

	ATOUTS	FAIBLESSES
CONSTATS	- L'activité agricole est fortement présente sur le territoire : la SAU couvre 74% de l'espace et 7% des emplois relèvent du secteur agricole. Par ailleurs, 13% des emplois sont liés à l'industrie agroalimentaire, soulignant le poids de cette filière dans l'économie locale. - La production agricole est tournée majoritairement vers l'élevage.	- Les départs à la retraite prévus dans les prochaines années, concernant entre un quart et un tiers des agriculteurs, ne sont pas assurés d'être remplacés. Cette situation accentue le phénomène d'agrandissement des exploitations, qui entraîne une concentration des outils de production et du foncier, processus pouvant fragiliser certaines exploitations en générant une pression foncière accrue et une hausse des coûts. - Un manque de diversification des productions.
	OPPORTUNITÉS	MENACES
PROSPECTIVE	- Le Pays de Vitré bénéficie d'une forte dynamique autour de l'alimentation, de l'emploi agricole et de l'agroalimentaire. - Retisser des liens entre producteurs et consommateurs dans une perspective de juste prix payé aux agriculteurs, en s'appuyant sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) et en accompagnant le développement des circuits court de commercialisation et de diversification, notamment en agriculture biologique.	- Une perte d'attractivité du monde agricole couplée au vieillissement de la population active agricole fragilise la pérennité de certaines exploitations et la sécurisation du foncier agricole. Par ailleurs, la pression foncière, accentuée par la concurrence des usages du sol (urbanisation, etc.) contribue au recul du foncier agricole.

1.5.2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ET BESOINS

A. Rendre attractif le milieu agricole

La transmission des exploitations agricoles devient de plus en plus difficile, en raison des nombreux départs à la retraite de chefs d'exploitation, du coût élevé des reprises et de la pénibilité du métier. Cette situation entraîne une baisse continue du nombre d'actifs agricoles, tandis que la taille des exploitations tend à s'agrandir.

Pour préserver l'identité agricole du Pays de Vitré et répondre aux besoins ci-dessous (relocalisation du système alimentaire répondant aux enjeux environnementaux), il est nécessaire de renforcer l'attractivité du métier et de soutenir les parcours de transmission et d'installation. Par ailleurs, la sécurisation du foncier agricole constitue un enjeu majeur pour offrir aux nouveaux installés un cadre stable et pérenne d'exercice de leur activité.

B. Développer l'économie locale

L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie du territoire et représente un secteur important d'emplois, notamment en milieu rural. Il convient de renforcer la diversité des activités agricoles, en l'adaptant aux modes de valorisation et de commercialisation propres au territoire. Il est important de préserver une diversité d'exploitations, des petites fermes de terroir à l'agriculture plus productive liée à l'agroalimentaire, tout en maintenant un niveau de qualité. Les filières caractéristiques du territoire sont à conserver car elles sont à la base de l'économie productive du Pays de Vitré. Cette économie locale ne peut être pérenne qu'en sécurisant le foncier agricole.

C. Soutenir une agriculture résiliente et durable

L'agriculture du territoire est appelée à relever des enjeux environnementaux majeurs : qualité des eaux, qualité des sols, préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique. Pour y répondre, elle doit donc adopter une approche plus systémique.

L'agriculture a également un rôle à jouer dans la transition écologique, notamment à travers la valorisation des services environnementaux qu'elle rend à la société. Cela inclut notamment le stockage du carbone, le développement de matériaux biosourcés, la production d'énergies renouvelables, etc.